



Bulletin individuel d'adhésion au SNUDI FO 92

Année civile 2026

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville : Tél. portable :
Email :@.....
Fonction : Spécialisation :
Pour les directeurs, précisez le nombre de classes : ☐ 2 à 4 ☐ 5 à 9 ☐ 10 et plus
A titre : ☐ provisoire ☐ définitif Quotité de service : ☐ 100% ☐ 50% ☐ 75% ☐ 80% Autre:%
Etablissement d'exercice : Ville :
Echelon actuel : Corps : ☐ PE ☐ Instituteur
Date de passage au dernier échelon :/...../20.....
Syndiqué(e) au SNUDI FO 92 en 2025 : ☐ oui ☐ non
Je déclare adhérer au SNUDI FO et régler la somme de :
Le/...../2026, à
Signature :

Syndicalisme libre et indépendant !
Le **SNUDI FO** est un syndicat affilié à la **CGT Force Ouvrière** dont l'adhésion est à **l'année civile**.
Les adhérents s'acquittent du montant de la carte (12 €) et des **timbres syndicaux** à compter du mois de l'adhésion jusqu'à décembre 2026.

Comment calculer la cotisation de base ?

- Son montant annuel est en gras dans la case correspondant à votre échelon.

66% de la cotisation sont déductibles des impôts

Echelons	I (FS)	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	HC	Cl. Exc.
AESH	48€ (4€)												
Instituteurs								162€ (13.50€)	174€ (14€)	180€ (15€)	192€ (16€)		
Prof. des écoles	96€ (8€)	138€ (11.50€)	144€ (12€)	150€ (12.50€)	162€ (13.50€)	168€ (14 €)	180€ (15€)	186€ (15.50€)	198€ (16.50€)	204€ (17€)	222€ (18.50€)	240€ (20 €)	264€ (22€)
Coût réel après déduction des impôts	32€64	45€54	48€96	51€	55€08	57€12	61€2	63€24	67€32	69€36	75€48	85€	89€76

Cette cotisation comprend la carte annuelle (12€) et les 12 timbres syndicaux mensuels.

Le montant entre parenthèse correspond au tarif mensuel correspondant à un timbre syndical et 1/12 du prix de la carte.

- Majorations annuelles pour les directeurs : 2-4 classes : +6€ ; 5-9 cl. : + 8€ ; + de 10 cl. : + 10€**
- Contractuels : 144 €** (comme pour un PE à l'échelon 3)
- Mi-temps et temps partiels** : cotisation au prorata de la quotité travaillée
- Retraité : 90€**
- Disponibilité-congé parental : 19 €** (le prix d'une carte et d'un timbre syndical)

VIREMENT BANCAIRE : nouvelles références

Vous pouvez choisir de régler en **UNE ou **PLUSIEURS FOIS** par **CHEQUE** ou par **VIREMENT** :**

- Par chèque(s)** : à l'ordre du SNUDI FO 92 ; veiller à écrire les dates d'encaissement souhaitées au dos de chaque chèque ;
- Par prélèvement** (unitaire ou trimestriel) : Veuillez remplir le mandat de prélèvement au dos du bordereau.
- Par virement** : CCM Rueil – CMCIFR2A – Syndicat National unifié des directeurs instituteurs et professeurs –

IBAN : FR76 1027 8060 8600 0213 9480 164

Indiquez le montant de vos virements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€

Bulletin à envoyer à : SNUDI FO 92 - 14 rue Paul Bert - 92 130 Issy-les-Moulineaux

Ou par mail : snudi-fo92@orange.fr



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des écoles **Force Ouvrière 92**
☎ 01 41 90 88 93 ou 06 47 48 76 91 www.snudifo92.com

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat Snudi FO 92. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snudi-fo92@orange.fr

***** JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB AU MANDAT DE PRELEVEMENT *****

Mandat de prélèvement SEPA		En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SNUDI-FO 92			
		à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte			
		conformément aux instructions de SNUDI-FO 92			
		Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.			
Référence unique du mandat : <i>Ne rien écrire</i>		Identifiant créancier SEPA : FR28ZZZ8B0840			
Débiteur :		Créancier :			
Votre Nom*		Nom SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS, INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ECOLES FORCE OUVRIERE 92			
Votre Adresse*		Adresse 14 RUE PAUL BERT			
Code postal* Ville*		Code postal 92130 Ville ISSY LES MOULINEAUX			
Pays*		Pays FRANCE			
IBAN*					
BIC**		Païement : ☐ Trimestriel ☐ Unitaire			
A* :		Le* :			
Signature* :		Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. (*) Veuillez compléter les données obligatoires du mandat. (**) Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations intra Espace Economique Européen (EEE).			
Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent mandat sont destinées à n'être utilisées ou traitées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client et pour le respect des obligations légales et réglementaires. Ces données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées et ce, dans le respect des obligations de sécurité et de confidentialité. Elles pourront donner lieu à l'exercice par le client de ses droits d'opposition, d'accès, d'effacement, de limitation et de rectification tels que prévus par la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, par courriel à l'adresse suivante : snudi-fo92@orange.fr.					